

A2E
Société par actions simplifiée au capital de 10 474 euros
Siège social : RUE CALMETTE ZONE DE LA HOUSSAYE
59280 BOIS GRENIER
949 831 937 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2026

L'an deux-mille vingt-six
Le 24 juillet
A 9 heures,

Les associés de la Société A2E se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation faite par lettre recommandée adressée le 7 juillet 2026 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée Monsieur Stéphane JEAN-BAPTISTE en sa qualité de Gérant de la société CEM, elle-même Présidente de la Société.

Le CABINET COULON – LOTIN - DRUART, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 474 actions sur les 10 474 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Augmentation du capital social de 4 368 euros par incorporation de prime d'émission et création de 4 368 actions à attribuer gratuitement aux associés,
- Autorisation à donner au Président de réaliser l'augmentation de capital dans les conditions fixées par l'Assemblée,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 10 474 euros et divisé en 10 474 actions de 1 euro de nominal chacune, d'une somme de 4 368 euros pour le porter à 14 842 euros, par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur la prime d'émission figurant au passif du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tel qu'approuvé par l'assemblée générale ordinaire des associés.

Cette augmentation de capital est réalisée par voie de création de 4 368 actions nouvelles de 1 euro chacune, attribuées gratuitement aux associés au prorata de leur participation actuelle.

À ce titre, la société CEM dispose d'un droit d'attribution de 3 545 actions nouvelles, Monsieur Marc POMMAREL de 625 actions nouvelles et la société CHARLET ACTIONNARIAT de 198 actions nouvelles.

La société CEM renonce à l'intégralité de son droit d'attribution d'actions nouvelles au profit de Monsieur Marc POMMAREL, qui l'accepte.

Monsieur Marc POMMAREL exerce ainsi ses propres droits d'attribution ainsi que ceux auxquels la société CEM a renoncé et reçoit en conséquence 4 170 actions nouvelles

La société CHARLET ACTIONNARIAT reçoit 198 actions nouvelles.

Les calculs de répartition ne faisant apparaître aucun droit formant rompu, il ne sera pas procédé à la vente de titres de capital à ce titre.

La date de mise en jouissance des actions nouvelles est fixée au jour d'ouverture de l'exercice en cours. Les actions nouvelles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate la réalisation définitive, à compter de ce jour, de l'augmentation de capital susvisée dans les conditions précitées et confère au Président tous pouvoirs à l'effet de faire le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 6 - APPORTS

Il est ajouté l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 juillet 2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 4 368 euros par incorporation de la prime d'émission."

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à quatorze mille huit cent quarante-deux euros (14 842 euros).

"Il est divisé en 14 842 actions de 1 euro chacune, de même catégorie."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
Société CEM
Monsieur Stéphane JEAN-BAPTISTE

Stéphane JEAN-BAPTISTE

✓ Certifié par ✱ youtrust